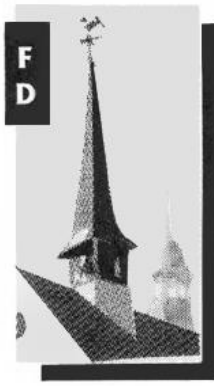


# ASSOCIATION DES AMIS DE LA FILLE-DIEU

**Procès-verbal de la 37ème Assemblée Générale**
**du samedi 26 avril 2025, à 14h00,**
**à l'Abbaye de la Fille-Dieu, à Romont**

Président : M. Willy Schorderet

Secrétaire : Mme Josiane Morel-Coquoz

Excusée : Mme Monique Bérard-Fasel, membre du comité

L'assemblée est précédée de l'Office de None chanté par les Moniales.

---

**Accueil du Président**
Avant de débuter cette assemblée, M. le Président Willy Schorderet nous partage une parole du pape François dont aujourd'hui est le jour de son ensevelissement : « qui suis-je pour juger ? » Quelle simplicité dans ces mots et pourtant quelle puissance. Ils nous invitent à ne pas regarder l'autre à travers nos peurs ou nos jugements mais avec les yeux d'un frère. Ayons une pensée pour lui et pour ceux qui depuis l'année dernière nous ont quittés. Un moment de silence est demandé.

M. le Président adresse les mots de bienvenue à tous les membres présents à cette assemblée, à Mère Abbesse et aux moniales, au conférencier du jour M. Aloys Lauper, aux membres du comité dont l'engagement sans faille assure la pérennité de notre Association. Puis il ouvre cette assemblée en donnant lecture des points à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la 37ème Assemblée générale
2. Approbation du PV de la 36ème Assemblée Générale du 27 avril 2024 (il ne sera pas lu mais peut être consulté sur le site www.fille-dieu.ch/amis-de-la-fille-dieu/proces-verbaux )
3. Rapport d'activité 2024
4. Comptes de l'exercice 2024
   4.1. Rapport des réviseurs 4.2. Approbation des comptes et décharge au caissier et au comité
5. Renouvellement des réviseurs des comptes et suppléant (tous les 2 ans selon les statuts)
6. Modification des statuts en vue de la reconnaissance d'utilité publique
7. Mot de l'architecte sur les travaux terminés et en cours
8. Nomination d'un membre d'honneur
9. Divers

---

1. Aucune remarque n'étant formulée sur la convocation et l'ordre du jour, la 37ème assemblée générale est ouverte.

2. **Approbation du procès-verbal** de la 36ème assemblée générale du 27 avril 2024.
Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, ***il est accepté à l'unanimité***.

3. **Rapport d'activité 2024**

L'année écoulée a été marquée par des changements politiques importants qui influencent l'équilibre mondial et de nos sociétés. Dans ce contexte en perpétuelle évolution, notre engagement local et nos valeurs de solidarités prennent davantage de sens. N'attendons pas que les grands leaders changent le monde, le changement commence par chacun de nous ici et maintenant. Comme le disait Mère Teresa « ce que nous faisons n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan mais si cette goutte n'existait pas, l'océan en manquerait ». Cela nous rappelle que face aux grands défis, chaque geste compte, nos actions si modestes soient-elles ont leur importance.

Divers objectifs et actions ont été réalisés durant cette année :

- le suivi des travaux de rénovation par la commission de construction et notre architecte ;
- les nombreux contacts que cette commission a eu avec les services de l'Etat, plus particulièrement avec le Service des Biens Culturels (SBC) ;
- la recherche de fonds afin de contribuer financièrement aux travaux de restauration et d'aménagement pour la préservation de ce patrimoine ;
- le message de la chronique de Noël ;
- les échanges avec nos moniales ;
- le concert de l'Ensemble Vocal de Lausanne durant le temps de l'Avent dans cette église de la Fille-Dieu.

Il exprime sa reconnaissance à Mère Abbesse et à Sr Marie-Samuel pour leur confiance. Un grand merci aux membres du comité pour leur engagement, leurs idées et leur précieuse collaboration.

**4. Comptes de l'exercice 2024**

Le trésorier, M. Jacques-André Fleury, donne lecture des comptes Pertes & Profits :
Le bilan au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

| *Actif* : | | *Passif* : | |
|---|---|---|---|
| liquidités | Fr. 493'675,11 | réserve pour travaux futurs | Fr. 500'000.00 |
| actif transitoire | Fr. 38'275.00 | capital | Fr. 163'358,95 |
| impôt anticipé | Fr. 935,65 | perte sur l'exercice ./. | Fr. 130'473,19 |
| total | Fr. 532'885,76 | total | Fr. 532'885,76 |

Aucune question n'étant formulée, la parole est donnée à M. Jacques Baudois, vérificateur des comptes.

**4.1. Rapport des réviseurs**

« Les contrôleurs des comptes se sont réunis le 24 mars 2025 afin de vérifier la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.
La responsabilité des comptes annuels incombe au comité de l'Association alors que la mission des réviseurs consiste à vérifier ces comptes et à mettre une appréciation les concernant.
Les divers postes ont été révisés en procédant à des examens par sondage, base suffisante pour former notre opinion.
Selon notre appréciation, le bilan et le compte de résultat concordent avec la comptabilité qui est tenue avec exactitude. Les pièces comptables, les justificatifs demandés ont été présentés.
Nous proposons à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 et d'en donner décharge à l'organe de révision, au comité et plus spécialement au caissier M. Jacques André Fleury que nous remercions pour son travail ».

### 4.2. Approbation

Aucune question n'étant formulée, ***l'assemblée approuve les comptes à l'unanimité***.

**5. Renouvellement des membres de l'organe de révision (tous les 2 ans selon les statuts)**

Les membres actuels soit Mme Christine Perroud, MM. Jacques Pittet et Jacques Baudois acceptent de renouveler leur mandat pour 2 ans.

***Par acclamation, l'assemblée accepte le renouvellement du mandat des réviseurs.***

**6. Modification des statuts**

Le canton de Fribourg reconnaît le rôle important des associations et des fondations d'intérêt public lesquelles, de ce fait, peuvent demander l'exonération fiscale sur le revenu et sur le capital. Bien que notre Association remplisse les conditions, il nous semble opportun de faire cette démarche.

Par conséquent, les statuts doivent être complétés ainsi :

- art. 2 : notre Association ne poursuit aucun but lucratif ou commercial ;
- art. 6 : les membres de l'Association accomplissent leurs tâches bénévolement ;
- art. 14 : en cas de dissolution de l'AAFD, les biens de celle-ci reviendraient à l'Abbaye de la Fille-Dieu (déjà mentionné) et complété par « laquelle poursuit un but semblable ».

***Cette modification est acceptée à l'unanimité***.

**7. Mot de l'architecte M. Mikulas**

*« Votre association, comme vous le savez, a été fondée en 1987. Cela fait donc 38 ans que, ensemble, nous nous employons à valoriser le patrimoine architectural de la Fille-Dieu.*

*Ce n'est pas un chiffre rond, mais il est bon, parfois, de se souvenir du chemin parcouru.*

*Ce chemin n'est pas achevé. D'ailleurs, une étape de travaux importante est en cours, il s'agit de la restauration des façades du bâtiment de l'hôtellerie.*

*Ce travail est au jour d'aujourd'hui à moitié réalisé, ou à près de 60 % pour être plus précis. Les façades Est et Sud sont terminées, ainsi que la reconstruction d'une des galeries du cloître primitif.*

*Si vous n'avez pas encore vu le résultat, je vous laisse y jeter un coup d'œil à la suite de cette réunion.*

*Il nous reste donc encore à entreprendre la façade Ouest, qui fait face à la colline de Romont, et la façade Nord. Comme nous sommes à cheval entre deux étapes de travaux, nous attendons à présent la décision d'octroi de la nouvelle tranche de subventions de la part du Canton et de la Confédération. Même si nous avons de bonnes raisons de croire que l'Etat continuera à nous soutenir, il y a toujours une part de suspens concernant ces attributions, financièrement indispensables au financement des travaux.*

*J'aimerais profiter de cette occasion pour rendre hommage et adresser des remerciements aux Instances du Patrimoine (le Canton, La Confédération et aussi le Service cantonal des Biens culturels), de tout leur soutien au projet de restauration de la Fille-Dieu.*

*Ce soutien est financier mais de loin pas uniquement. L'accompagnement technique et scientifique, les conseils en matière de restauration sont précieux et constituent aussi un gage de la qualité de cette restauration.*

*Je voudrais ici parler de M. Stanislas Rück, le Conservateur cantonal, et aussi particulièrement de M. Nicolas Chenut, collaborateur scientifique du SBC, qui a manifesté un soutien très engagé pour ce projet pendant de nombreuses années.*

*Merci aussi à M. Blaise Roulin, qui a repris le Secteur de la Glâne, et qui a déjà pu apporter son regard sur les récentes étapes de travaux.*

*Dès que le financement de cette étape de travaux aura été confirmé, nous pourrons attaquer la phase suivante du chantier, avec le concours des artisans qui ont déjà fait preuve de la qualité de leur précieux travail dans les étapes précédentes.*

*Ce début d'été, si tout va bien, les ouvriers reprendront le chemin du monastère pour la suite des travaux, ceci aussi grâce à votre fidèle soutien ».*

8. **Nomination d'un membre d'honneur**

   Le président accueille M. Nicolas Chenut, responsable de la section conservation au SBC. Au fil des ans, M. Chenut a marqué la Fille-Dieu par son expertise professionnelle et son attachement à la communauté. Son engagement est pour tous d'une valeur inestimable. Au nom de Mère Abbesse, des moniales, de l'AAFD et de tous ceux qui chérissent ce patrimoine, une profonde gratitude lui est exprimée. Etant donné qu'il cessera d'être notre interlocuteur privilégié au SBC, le témoignage de tout notre reconnaissance lui est rendu en le nommant membre d'honneur de l'AAFD et en lui remettant le diplôme, œuvre représentant la Vierge et l'Enfant réalisé par l'artiste glânois Marcel Dorthe.

   ***Ce signe de profonde reconnaissance est approuvé par applaudissements.***

9. **Divers**

   La parole n'étant pas demandée, le Président remercie chacun pour sa participation et lève officiellement cette assemblée.

   M. François Bosson, membre du comité, présente le conférencier du jour M. Aloys Lauper, historien de l'art diplômé, passionné et rigoureux, il est également formé en archéologie chrétienne. Il exerce en tant que conseiller scientifique au SBC et chargé de cours à la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg. Il a également signé de nombreuses publications majeures sur le patrimoine fribourgeois. Fin connaisseur de la Fille-Dieu, de Romont et du canton tout entier, il fait vivre le patrimoine comme une mémoire partagée, vivante, transmise. Aujourd'hui, il nous propose une conférence intitulée : « *Au temps des conflits et des troubles, les Visitandines à Fribourg, pilier de la défense spirituelle de la ville et du canton, en écho avec la Fille-Dieu* ».

Au terme de cette assemblée, chacun est invité par les Moniales à partager le verre de l'amitié dans le cloître du monastère.

La Secrétaire
Josiane Morel-Coquoz

Le Président
Willy Schorderet